



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 21 mars 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 mars 2024

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de présents participant au vote : 34

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de procurations : 7

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Océane GODARD	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Patrick BAUDEMMENT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Madame Monique BAYARD
Madame Danielle JUBAN	Madame Karine HUON-SAVINA	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Ludmila MONTEIRO	

Membres absents :

Madame Claire TOMASELLI	Madame Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Madame Danielle JUBAN
Monsieur Guillaume RUET	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
	Monsieur Jean-Claude GIRARD pouvoir à Monsieur Laurent GOBET
	Madame Nadjoud BELHADEF pouvoir à Madame Nathalie KOENDERS
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Madame Monique BAYARD

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

Habitat à loyer modéré – Demande de garantie d'emprunt – ORVITIS – Acquisition de 54 logements situés 4 rue des Glycines à Fontaine-lès-Dijon et 9 rue Charles de Vergennes, 67 avenue Victor Hugo, 119 bis avenue Victor Hugo, 22 rue de l'Égalité à Dijon

Orvitis réalise l'acquisition de 54 logements conventionnés à loyer modéré situés sur les communes de Dijon et de Fontaine-lès-Dijon.

Orvitis, ci-après désigné l'Emprunteur, entend contracter auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté, société anonyme coopérative de banque populaire à capital variable, un emprunt à taux fixe d'un montant total de 2 847 053 € (deux millions huit cent quarante sept mille cinquante trois euros) destiné à financer partiellement cette opération.

La Banque Populaire subordonne son prêt à la condition que le remboursement en capital, augmenté des intérêts, intérêts de retard, indemnités de toute nature ou notamment les indemnités de remboursement anticipé actuarielles, commissions, frais et tous autres accessoires de l'emprunt d'un montant de 2 847 053 € (deux millions huit cent quarante sept mille cinquante trois euros) soit garanti solidairement avec l'Emprunteur avec renonciation au bénéfice de discussion par Dijon métropole à concurrence de 100 % des sommes dues par l'Emprunteur.

Orvitis sollicite la garantie financière de Dijon métropole, dans le cadre de ses dispositions d'intervention, à hauteur de 100% du montant de ce prêt, qui représente 55 % du coût prévisionnel d'opération (5 176 459 TTC).

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous :

Vu les articles L5111-4 et les articles L2252-1, L2252-2 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Vu le Contrat de prêt n°08952608 en annexe signé entre Orvitis et la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté ;

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'accorder** à Orvitis la garantie financière pour le remboursement à hauteur de 100 % de toutes les sommes dues au titre de l'emprunt de 2 847 053 € contracté auprès de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté pour le financement de l'acquisition de 54 logements conventionnés à loyer modéré situés 4 rue des Glycines à Fontaine-lès-Dijon (3 logements) et 9 rue Charles de Vergennes (12 logements), 67 avenue Victor Hugo (5 logements), 119 bis avenue Victor Hugo (13 logements) et 22 rue de l'Égalité (21 logements) à Dijon.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 2 847 053 €
- Durée totale du financement : 20 ans
- Date de point de départ du Prêt : le 10/02/2024 au plus tard
- Taux d'intérêt : Taux fixe de 3,46 % l'an
- Base de calcul des intérêts : 30/360
- Périodicité des échéances : annuelle
- Mode d'amortissement : échéance constante

- **de dire** que Dijon métropole reconnaît avoir pris connaissance dudit contrat annexé à la présente délibération ;

- **de dire** que Dijon métropole renonce au bénéfice de discussion et prend l'engagement de payer, dès réception de la demande de la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté, à hauteur de la quotité garantie soit 100%, toute somme due au titre de ce prêt en capital, intérêts, intérêts de retard et tous autres frais et accessoires qui n'aurait pas été acquittée par Orvitis à sa date d'exigibilité et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **de dire** que Dijon métropole s'engage, pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources nécessaires suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

- **d'autoriser** Monsieur le Président à intervenir au contrat de prêt correspondant établi avec Orvitis et la Banque Populaire de Bourgogne Franche-Comté et à signer la convention de garantie annexée à la présente délibération ainsi que tout acte utile à la bonne exécution cette décision.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 1
	DONT 7 PROCURATION(S)	